Règlement général des bénévoles

Centre culturel francophone de Vancouver

L’équipe du Centre culturel francophone de Vancouver vous remercie vivement pour votre précieuse participation.

En tant que bénévoles, vous faites partie intégrante de notre équipe et vous remplierez un rôle essentiel au bon déroulement de nos évènements.

Vous êtes nos ambassadeurs·rices, vous exercerez des responsabilités et devrez faire face à certains imprévus.

1. Introduction

Ce document a pour objectif d’établir les principes de bonne conduite et les règles générales que doivent suivre toutes les personnes bénévoles qui s’engagent dans les activités du Centre culturel francophone de Vancouver. Il vise à garantir un environnement accueillant, sécuritaire, respectueux et harmonieux pour tous·tes les participant·e·s, bénévoles et membres du personnel.

2. Valeurs fondamentales

Les bénévoles s’engagent à respecter et promouvoir les valeurs suivantes :

- Le respect des autres (bénévoles, public, personnel du Centre), de soi-même et de la diversité culturelle.
- La bienveillance, l’écoute et l’entraide.
- La confidentialité et la discrétion.
- L’engagement, la ponctualité et la fiabilité.
- Le professionnalisme dans toutes les interactions.

3. Comportement attendu

Les bénévoles doivent :

- Se présenter à l’heure prévue et prévenir le·la coordinateur·rice en cas d’empêchement.
- Porter une tenue adéquate selon la nature de l’activité.

- Être courtois·e envers tous·tes les membres du public, les autres bénévoles et les employé·e·s du Centre.

- Suivre les consignes données par les responsables d'activité.

- Agir en tant que représentant·e·s positif·ve·s du Centre culturel.

- Respecter les normes de sécurité en vigueur sur les lieux d'activités.

4. Interdictions

Le Centre culturel francophone de Vancouver ne tolère ni n'admet les comportements suivants, qui sont strictement interdits au sein de son organisation :

- Toute forme de violence, de harcèlement, de discrimination ou d'intimidation.

- La consommation d'alcool ou de drogues pendant les heures de bénévolat.

- L'utilisation de langage offensant ou inapproprié.

- La divulgation d'informations confidentielles.

5. Responsabilités spécifiques

Selon le type d'activité (évènement public, atelier, accueil, logistique, etc.), des tâches spécifiques pourront être assignées. Les bénévoles doivent s'assurer de :

- Comprendre leurs responsabilités.

- Demander des clarifications si nécessaire.

- Signaler toute situation problématique au·à la coordinateur·rice bénévole.

6. Sante et sécurité

Les bénévoles doivent :

- Respecter les procédures de sécurité en place.

- Porter l'équipement requis, le cas échéant.

- Signaler tout incident ou risque identifié.

- S’abstenir de toute action mettant en danger autrui ou soi-même.

7. Encadrement et évaluation

Le Centre se réserve le droit :

- De mettre fin à l’engagement bénévole de toute personne ne respectant pas ce règlement.

- De fournir des rétroactions constructives pour améliorer l’expérience bénévole.

- D’offrir des formations ou rencontres d’information en amont de certains évènements.

8. Acceptation du règlement

Chaque bénévole doit lire et accepter ce règlement avant de débuter son engagement. Une signature pourra être demandée pour confirmer la prise de connaissance du présent document.

Fait à _____ le _____

Signature du·de la bénévole _____